

CONSEIL MUNICIPAL DU 31 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq le trente et un mars, les membres du Conseil Municipal ont été convoqués pour une réunion ordinaire par Monsieur le Maire, conformément à l'article L 2121.10 du Code Général des collectivités Territoriales pour délibérer sur les affaires ci-après :

N° Délibérations	Thème	Objet de la délibération	N° page
	Conseil municipal	Modification du nombre d'adjoints	
	Finances	Vote du Compte Financier Unique (CFU)	
	Débts boissons	Décision sur le devenir de la licence IV	

L'an deux mille vingt-cinq, le trente et un mars à vingt heures trente minutes, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Montcaret se sont réunis au lieu habituel de ses séances en vertu de l'article L 2121.17 du Code Général des Collectivités Territoriales et de la convocation en date du 24 mars 2025

Etaient présents : LANSADE Jean-Thierry, FAVRETTO Jean-Luc, LAGORCE Josette, ROHOF Marie-Catherine, POUGET Marie-Pierre, RABOISSON Jean-Luc, COMBESCOT Aurélie, SOUMAGNAC Régis, EYMARD Françoise, DONADIER Hélène, RAGOGNETTI Bertrand, BAYLE Emmanuelle.

Absent non excusé : RAIMBAULT Patrick

Absents excusés : néant

Procurations : néant

Secrétaire de séance : Jean-Luc RABOISSON

Le compte rendu du conseil municipal du 06 mars 2025 est adopté à l'unanimité des membres présents

Adoption de l'ordre du jour

Délibérations

Commissions et syndicats

Communauté de Communes

Informations diverses

Questions diverses

L'ordre du jour est adopté à l'unanimité des membres présents.

MODIFICATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Délibération

Par délibération en date N°19/2020 en date du 05 juin 2020, le Conseil Municipal a fixé le nombre d'adjoints à quatre, conformément aux articles L 2122-1 et L 2122-2 du code général des collectivités territoriales.

Suite au retrait des délégation à M. RAIMBAULT Patrick, 3^{ème} adjoint au Maire et à la délibération n°09/2025 du 06 mars 2025 prononçant le refus du maintien de M. RAIMBAULT dans ses fonctions d'adjoint, ce poste est devenu vacant.

Aussi par mesure d'économie budgétaire, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de supprimer ce poste et de réduire le nombre d'adjoints au Maire à trois.

Une fois la suppression du poste actée, l'ordre du tableau s'en trouvera automatiquement affecté, chacun des adjoints d'un rang inférieur se trouvera promu d'un rang au tableau des adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité fixe à trois le nombre d'adjoints au Maire.

APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE ANNEE 2024 (CFU)

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu l'avis favorable de la commission des finances en date du 18 février 2025

Vu l'avis favorable de M. CHABEAUDIE Patrick, comptable public en date du 25 février 2025 pour l'adoption du CFU,

Vu le rapport de présentation du CFU du budget principal pour l'année 2025,

Vu le compte financier unique du budget principal 2025

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions de produits afférents,

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU,

Considérant les éléments susvisés,

Résultat de la section de fonctionnement

Dépenses 2024	840 399,80 €
Recettes 2024	969 810,92 €
Résultat 2024	129 411,12 €
Résultat 2023 reporté	160 000,00 €
Résultat de clôture	289 411,12 €

Résultat de la section d'investissement

Dépenses 2024	147 401,14 €
Recettes 2024	389 997,75 €
Résultat 2024	242 596,61 €
Résultat 2023 reporté	82 270,14 €
Résultat de clôture	160 326,47 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal par 11voix Pour, 0 voix Contre, 0 abstention, Monsieur le Maire n'ayant pas pris part au vote,

-Approuve le Compte Financier Unique pour l'année 2024

-Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

DECISION SUR LE DEVENIR DE LA LICENCE IV

Délibération

Monsieur le Maire informe le conseil qu'il a reçu une proposition d'une personne désirant ouvrir un pub sur la Commune, et de ce fait souhaiterait acquérir la licence IV achetée par la Commune en 2024.

Il demande aux élus de se prononcer sur la vente ou la location de cette licence et le débat s'engage à ce sujet.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de louer cette licence.

QUESTIONS DIVERSES

SNCF : Monsieur le Maire informe l'assemblée que les travaux d'aménagement d'un passage piétonnier au passage à niveau devant la Mairie ont débuté et se termineront début mai.

Mme EYMARD : signale :

- que les bénévoles de la bibliothèque ont besoin de boîtes en plastique pour trier et ranger les livres des enfants.
- que des administrés se plaignent du dépôt d'ordures devant les containers à verres.
- -qu'il convient de remercier les couturières qui ont remis de nouvelles mounaques devant la Mairie.

Mme DONADIER : fait le compte rendu de la réunion relative à l'organisation de la fête cantonale.

Le thème proposé par la Commune sera cette année la couture.

La fête cantonale se déroulera le 27 juillet 2025, l'entrée est fixée à 1 €.

La prochaine réunion sera le mardi 29 avril prochain à Montcaret.

Mme COMBESCOT : fait le compte rendu de la réunion commission école au cours de laquelle il a été évoqué qu'il n'y aura pas de fermeture de classe à la prochaine rentrée scolaire. 15 enfants en petite section sont inscrits à l'école pour le mois de septembre.

Le résultat des évaluations nationales est satisfaisant.

Le Maire informe que le jeu de cour sera posé fin mai.

Mme COMBESCOT annonce qu'un article va prochainement paraître dans le journal sud-ouest concernant le financement de la Commune pour une fontaine de purification d'eau pour MAYOTTE.

Mme POUGET : fait le compte rendu de la réunion avec l'agence culturelle de la Dordogne concernant l'artiste M. Fausto URRU. Ses photos seront exposées à la salle des fêtes de Montcaret. Le vernissage aura lieu le 19 septembre, un apéritif sera offert par la municipalité.

- Demande où en sont les négociations avec la SNCF pour l'acquisition du terrain de pétanque. Monsieur le Maire répond qu'il lui a été répondu que cela sera fait avant la fin de l'année.
- Demande si les travaux au gîte sont réalisés. Il lui est répondu que ces travaux sont en cours.
- Informe que Mme BECK visitera le gîte demain pour l'établissement de la nouvelle convention.
- Signale qu'il y a des infiltrations d'eau aux fenêtres et qu'une partie du crépi du mur extérieur est en train de tomber.

Mme ROHOF : fait le compte rendu de la réunion du SIVOS au cours de laquelle il a été voté le compte financier unique et le budget. Une augmentation de 0,20 € par habitant a été prévue représentant 284 € supplémentaires pour la Commune de Montcaret.

Les subventions aux associations ont été votées à l'identique. Le montant de l'aide aux écoles primaires avec CM2 est portée à 120 € au lieu de 100 € pour la liaison CM2-6°.

M. FAVRETTO : informe l'assemblée qu'il a trouvé une entreprise pour le broyage des souches au city stade pour un montant de 800 € HT.

Mme LAGORCE : informe qu'elle mettra encore cette année son local à la disposition de la commune pour y remiser le char de la fête cantonale.

Monsieur le Maire informe que le prochain conseil municipal se tiendra le jeudi 10 avril 2025 à 20 h 30 et que la commission des finances se réunira jeudi 03 avril à 18 h 00.

L'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance à 21 h 34

Le Maire,

Jean-Thierry LANSADÉ	
----------------------	--

Les Conseillers Municipaux,

Jean-Luc FAVRETTO		SOUMAGNAC Régis	
Josette LAGORCE			
RAIMBAULT Patrick	ABSENT	EYMARD Françoise	
ROHOF Marie-Catherine		DONADIER Hélène	
POUGET Marie-Pierre		RAGOGNETTI Bertrand	
RABOISSON Jean-Luc		BAYLE Emmanuelle	
COMBESCOT Aurélie			

